

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Mars à 20h00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Josée VILLAUTREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 mars 2022.

Secrétaire de séance : M. PRIVAT Adrien

PRÉSENTS : Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, Mme GILLET Catherine, M. GAILLOT Bruno, Mme LEJEUNE Catherine, M. PRIVAT Adrien, Mme BELINE Patricia, Mme LARBAT Séverine, M. DALMON Baptiste, M. LEMOINE ROMAIN Frédéric, Mme ROLLAND Dominique, M. HAFID ALAOUI Morad, Mme DUROX Isabelle.

ABSENTS EXCUSES :

M. LANNELUC Fabrice a donné pouvoir à Mme GILLET Catherine,  
M. JAUBERT François a donné pouvoir à M. LEMOINE ROMAIN Frédéric  
Mme PALLAS Rolande

**ORDRE DU JOUR**

1. Comptes de gestion 2021 : Commune
2. Comptes Administratifs 2021 : Commune
3. Affectations du résultat : Commune
4. Vote des taxes 2022
5. Vote des subventions 2022
6. Budget Primitif 2022 : Commune
7. ONF : Programme d'entretien des équipements touristiques
8. Frais de déplacement
9. Remboursement frais carte grise
10. Création de postes

Approbation du procès-verbal du 22 février 2022.

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 22 février 2022, et demande s'il y a des remarques. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal du 22 février 2022 est adopté.

1. Comptes de gestion 2021 : Commune

Après avoir constaté la similitude entre les comptes de gestion de la Commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur, pour l'exercice 2021 pour la Commune, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## 2. Comptes Administratifs 2021 : Commune

Après présentation des comptes administratifs, Madame le Maire quitte la séance ; L'assemblée propose la présidence à Mme GILLET Catherine, qui donne lecture des comptes administratifs 2021 :

### COMMUNE

#### *Section de Fonctionnement*

|          |               |
|----------|---------------|
| Dépenses | 2 085 853.44€ |
| Recettes | 2 440 174.38€ |

#### *Section Investissement*

|          |               |
|----------|---------------|
| Dépenses | 487 925.88€   |
| Recettes | 1 063 889.53€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le compte administratif 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus.

## 3. Affectations du résultat : Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après, avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de : 354 320.94€.

Il rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

|   |                      |
|---|----------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice N</u><br>(+ excédent) ou (- déficit)   | <b>+354 320.94€</b>  |
| <u>b Résultats antérieurs reportés</u><br>D 002 du cpte administratif N - 1 (si déficit)<br>R 002 du cpte administratif N - 1 (si excédent) | <b>+ 613 750.01€</b> |
| <b>Résultat à affecter : d. = a+ b+ c</b><br>(si d. est négatif, report du déficit ligne D002 du budget)                                    | <b>+ 968 070.95€</b> |

|   |                      |
|---|----------------------|
| Solde d'exécution de la section d'investissement                        |                      |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1</u>                 |                      |
| D 001 (besoins de financt)  |                      |
| R 001 (excédent de financt)   | <b>+325 081.56€</b>  |
| <br>  |                      |
| h. <u>Montant des restes à réaliser d'investissement N-1 : dépenses</u> |                      |
|   | <b>- 248 101.95€</b> |
| <b>Excédent de financement (e+f+g+h)</b>                                | <b>76 979.61€</b>    |
| <b>AFFECTATION</b>  |                      |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement                     |                      |
| 2) Report en exploitation R002  | <b>968 070.95 €</b>  |

#### 4. Vote des taxes 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal le vote des taux suivants avec une augmentation de 2%.

Pour rappel pour 2021 :

TFB (Taxe Foncière Bâtie) 2021 → 48.51%

TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) 2021 → 52.16 %

| <b>Contributions</b> | <b>Taux 2022 avec<br/>augmentation<br/>de 2%</b> |
|----------------------|--|
| T.F.B                | 49.48%   |
| T.F.N.B.             | 53.20%   |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les taxes 2022 avec une augmentation de 2%.

5. Vote des subventions 2022

| Dénomination   | Subvention<br>2022 |
|--|--------------------|
| Allure Libre Oléron  | 950                |
| Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Trojan-les-Bains   | 1500               |
| Amicale de la résistance   | 100                |
| ArTborescence  | 300                |
| ATASH (Association pour le Travail, l'Accueil et les Soins des personnes handicapées et âgées) | 19000              |
| Collège Aliénor d'Aquitaine  | 1600               |
| Le Lien APE Collège Aliénor d'Aquitaine  | 290                |
| Bibliothèque   | 3878               |
| CAVIP  | 7000               |
| Club Nautique du Coureau d'Oléron  | 7000               |
| Club pongiste du Pays Marennes-Oléron  | 500                |
| CCLSO: Comité de Commémoration de la Libération SEUDRE-OLÉRON Chemin de Mémoire 1940-1945      | 150                |
| Comité de Jumelage   | 5000               |
| DAC! Danse Au Château!   | 240                |
| Enfance et Adolescence   | 150                |
| F.A.V.E.C  | 150                |
| FNACA Oléron Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie                            | 150                |
| Handi-Blues  | 800                |
| Ile d'Oléron Football (IOF)  | 360                |
| Judo Club Dolus  | 180                |
| Judo Club Saint-Pierre   | 180                |
| L'Oignon Le Saint Turjan   | 4000               |
| Les Amis du Cinéma   | 3400               |
| Les Chats d'Ø  | 1500               |
| Les Dhéjouqués   | 400                |
| Musiques au pays de Pierre Loti  | 500                |
| O.C.C.E coopérative scolaire école Henri Seguin  | 500                |
| Oléron VTT   | 950                |
| Parents d'Elèves du R.P.I "Les Écoliers du bout de l'île"                                      | 1000               |

|   |      |
|---|------|
| Philharmonique Oléronaise   | 100  |
| Prévention routière   | 100  |
| Refuge Oléronais  | 1000 |
| Société des Régates de Saint-Trojan   | 2500 |
| Tennis Club de l'Ile d'Oléron   | 5500 |
| UNCAFN Union Nationale des Combattants de Charente-Maritime Marennes Oléron | 90   |
| SNEMM 600e section de l'île d'Oléron  | 60   |

TOTAL

71078€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés vote les subventions communales 2022 telles que présentées ci-dessus.

#### 6. Budget Primitif 2022 : Commune

Madame le Maire propose de voter le budget primitif 2022. Les budgets s'équilibrent comme suit :

##### Commune

##### Fonctionnement

Dépenses 3 280 808.95 €

Recettes 3 280 808.95€

##### Investissement

Dépenses 3 411 821.11€

Recettes 3 411 821.11€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés vote le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté ci-dessus.

#### 7. ONF : Programme d'entretien des équipements touristiques

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts a fait parvenir son projet d'entretien touristique en forêt domaniale pour 2022 sur le territoire communal.

| <b>Descriptif des travaux</b>  | <b>Prix 2022 en €</b> |
|--|-----------------------|
| Entretien voirie et aires de stationnement                           |                       |
| Entretien du dispositif anti-pénétration (fourniture de plots- pose) |                       |

|  |          |
|--|----------|
| Entretien des sentiers - sécurisation cyclistes  | 565,00   |
| Élagage de sécurité aires d'accueil et parkings  | 1355,00  |
| Abattage d'arbres de diam sup à 30cm sur l'ensemble des sites  |          |
| Réaménagement ponctuel pour l'accès au boulevard avec fourniture et pose de 6 bornes en robinier     | 306,00   |
| Entretien des aires d'accueil, des sites, des mobiliers et des sentiers                              | 29035,00 |
| Entretien de la signalisation routière   |          |
| Nettoyage des panneaux- entretien général  |          |
| Caillebotis et autre (Gatseau) : pose, dépose, entretien   | 4345,00  |
| Renaturation d'une partie du parking du petit train  |          |
| Déplacement d'une barrière – passe des bouillats   |          |
| Fourniture et pose d'une barrière en bois – parcelle 57  |          |
| Entretien des tables, bancs Gatseau  |          |
| Entretien des mobiliers Gatseau – Grande Plage   |          |
| Fourniture et pose de 2 portiques sur le parking du Petit Train                                      |          |
| Entretien des poubelles : ramassage et nettoyage quotidien pendant la saison estivale                | 9915,00  |
| Entretien des sanitaires : vidange et nettoyage quotidien pendant la saison estivale                 | 1930,00  |
| Enlèvement de toutes les poubelles bois et cache-containers sur tous les sites et mise en déchèterie | 360,00   |
| Fourniture et pose mâts et panonceaux « ramener vos déchets »  | 800,00   |
| Forfait urgence  | 4040,00  |
| <b>SOUS - TOTAL</b>  |          |
| Prestation de maîtrise d'œuvre   | 7800 ,00 |
| <b>TOTAL HT</b>  | 60451.00 |

Le coût total pour la commune est de 36 270,60€ HT, déduction faite de la participation du Conseil Départemental 17 de 24 180.40€ HT, pour un coût total de 60 451€ HT .

De même, l'ONF propose un programme d'entretien complémentaire sur les ailes de saison (du 11/04 au 12/06 et du 12/09 au 06/11 soit 17 semaines) dans le cadre du programme Oléron 21.

L'entretien complémentaire comprend :

- Entretien, réparation, dessablage caillebotis et platelage - remplacement des lattes si besoin.
- Ramassage des déchets sur les sites d'accueil et nettoyage des toilettes sèches de la Grande Plage et sanitaires automatiques de Gatseau.
- Maîtrise d'œuvre et suivi de travaux.

Le coût pour la collectivité (20% du montant total) serait de 1378,00€ HT, déduction faite de la participation du Conseil départemental 17 de 5512,00€ HT, pour un coût total de 6890,00€ HT .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le projet d'entretien touristique en forêt domaniale pour 2022 sur le territoire communal pour un montant de 36270.60€ HT ainsi que le programme d'entretien complémentaire de 1378€HT.

#### 8. Frais de déplacement

Madame le Maire informe le conseil municipal que les agents communaux assistent à des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Cet organisme rembourse les frais de déplacements à hauteur de 0,15€/km à partir du 41<sup>ème</sup> kilomètre si l'agent utilise seul son véhicule personnel, et 0,25€/km s'il fait du covoiturage.

De même, les péages et les frais de stationnement ainsi qu'éventuellement une partie des frais de repas ne sont pas pris en charge.

Madame le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge la différence des dépenses :

- Pour les frais kilométriques : à partir du 1<sup>er</sup> kilomètre, selon le barème de l'arrêté en vigueur,
- les frais de repas à hauteur de 17,50€ (forfait)
- les frais de péages et de stationnement

L'agent devra fournir le justificatif de paiement des frais pris en charge par le CNFPT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de prendre en charge la différence des dépenses :

- Pour les frais kilométriques : à partir du 1<sup>er</sup> kilomètre, selon le barème de l'arrêté en vigueur,
- les frais de repas à hauteur de 17,50€ (forfait)
- les frais de péages et de stationnement

#### 9. Remboursement frais carte grise

Madame le Maire informe le conseil municipal que la collectivité a acquis un véhicule pour les services techniques. L'obtention de la carte grise auprès du service d'immatriculation des véhicules via le site PayFip.gouv, n'était possible que par paiement par carte bancaire. La collectivité ne disposant pas de ce mode de paiement, Mme le Maire a réglé par carte bancaire les frais d'un montant de 334.76€.

Il convient donc que procéder au remboursement des 334.76€ à Mme la Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de procéder au remboursement des 334.76€ à Mme la Maire.

#### 10. Création de postes

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du manque de personnel aux services techniques et notamment à l'entretien des bâtiments communaux, il convient de procéder à la création d'un poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, doit décider :

- 1 - La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- 1- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.
- 2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

**Question 1** : « *Est-il possible d'avoir un rapport sur l'utilisation des trois vélos électriques financés par la commune (nombre d'heures, nombre de km parcourus) s'il vous plait ?* »

Les kilométrages n'ont pas été relevés. Cependant, ils sont utilisés de façon régulière et selon la météo. Celui des services techniques sort quasiment tous les jours pour des déplacements divers dans les marais, ...etc. La dernière utilisation par les policiers municipaux remonte à la semaine précédente pour une patrouille de surveillance générale, et un contrôle de pêche à pied dans les parcs à huitres.

**Question 2** : « *Serait-il possible d'installer un capteur de vitesse au niveau du carrefour de la poste car il y a souvent une différence entre la vitesse perçue et la vitesse réelle. En effet lorsqu'un tel système a été installé par le passé sur l'avenue des Bouillats, on a pu se rendre compte qu'en fait, la vitesse moyenne était inférieure à la vitesse autorisée alors que beaucoup de personnes se plaignaient d'une vitesse excessive ? Merci d'avance.* »

Oui, c'est possible et envisageable.

**Question 3** : « *Lorsque le futur aménagement du carrefour de la poste aura surtout sécurisé les vélos, pensez-vous que le stationnement pour les différents commerces (bar, hôtel, poste, restaurants, galerie d'exposition, casino) rendant cet endroit très attractif sera suffisant ?* »

A ce jour, le projet n'est pas arrêté, il est simplement à l'état d'esquisse. Nous devons le retravailler avec l'architecte du Syndicat de la voirie. Les stationnements feront partie des points sur lesquels nous serons attentifs.



**Question 4** : « *Serait-il possible d'avoir un lampadaire au niveau du skate-park pour que les jeunes qui souhaitent jouer le soir le week-end puissent avoir de l'éclairage.* »

Il existe déjà un lampadaire près de cet équipement : nous vérifierons son état de fonctionnement.

**Question 5** : « *Avez-vous des nouvelles du PLU ?* »

Non. Nous allons relancer M Rodrigues du cabinet A4+A qui suit ce dossier.

Fin de séance : 22H20